



MOSELLE FIBRE

**Objet : Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2023 –
Accompagnement de la transformation numérique des territoires**

COMITE SYNDICAL DU 24 JUIN 2024 DELIBERATION N° CSD 2024-335

Le 24 juin 2024, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge WOLLJUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Salvatore FIORETTO, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Grégoire LEININGER, M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Jean-Luc SACCANI, M. Michel SCHMITT, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Bernard ZENNER, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Dominique LEROND, M. Patrick PIERRE.

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Yves LUDWIG, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Thierry MICHEL, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Patrick RISSER, M. Michel ROUCHON, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, M. Pierre TACCONI, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Nicolas WEBER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI.

S'est retiré : M. Jean-Paul DASTILLUNG.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Jean-Luc SACCANI, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

VU l'instruction interministérielle M57 ;

VU les statuts de MOSELLE FIBRE ;

VU le rapport n° CSR 2024-335 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 24 juin 2024 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

Le budget annexe « Accompagnement de la transformation numérique des territoires » retrace les mouvements budgétaires du pôle d'Expertise Numérique et de la Centrale d'Achat.

Pour accompagner les collectivités mosellanes dans leur transition numérique, le Comité Syndical de MOSELLE FIBRE a décidé de la constitution d'un pôle d'expertise numérique et d'une Centrale d'Achat.

L'année 2023 a permis de constituer l'équipe et de structurer l'offre. Afin de réaliser cet objectif, 15 personnes ont été recrutées depuis janvier 2023 : des informaticiens, des experts en vidéoprotection et en cybersécurité, ainsi que des spécialistes de l'achat public.

Aujourd'hui l'offre de service de MOSELLE FIBRE s'articule autour de 3 thématiques :

- L'accompagnement dans la mise en place ou la mise à jour d'un système de vidéoprotection,
- Le diagnostic en ingénierie de système d'information ou son infogérance,
- L'audit, la formation et l'accompagnement en cybersécurité.

Dans toutes ces thématiques, MOSELLE FIBRE a pour mission d'accompagner les structures publiques dans le choix de matériels adaptés aux besoins exprimés, leurs achats et leur mise en place.

Cette offre de service permet au département de la Moselle de se doter d'un outil d'expertise publique à destination des territoires dans le domaine incontournable du numérique.

Cet accompagnement est ouvert à l'ensemble des EPCI, Etablissements Publics Locaux ou communes de Moselle.

La section de fonctionnement du Compte Administratif 2023 du budget annexe « Accompagnement de la transformation numérique des territoires » de MOSELLE FIBRE reflète les moyens mis en œuvre pour porter le projet (I). La section d'investissement retrace les besoins d'équipement et de matériels nécessaires à la réalisation des projets informatiques au cours de l'année 2023 (II).

I) UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT ASSURANT LES MOYENS DE REALISATION DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE

1) Les recettes

Dotations et Participations (Chapitre 74) :

Crédits ouverts	Recettes 2023 (titres)	Crédits annulés
281 500 €	4 250 €	277 250,00 €

Les recettes prévues à ce chapitre correspondent à la participation que verse une collectivité lors d'un accompagnement et aux frais de gestion que les membres de la Centrale d'Achat versent lors de leurs commandes.

La différence entre le prévisionnel et le réalisé s'explique par le décalage du lancement des offres de services et du premier catalogue de la Centrale d'Achat.

Autres produits de gestion courantes (Chapitre 75) :

Crédits ouverts	Recettes 2023 (titres)	Crédits annulés
450 000,00 €	450 001,06 €	-1,06 €

Ce chapitre correspond à la fraction du retour Usages prélevé sur le budget principal pour équilibrer le budget annexe.

L'écart correspond aux opérations d'ajustement liées au prélèvement à la source.

2) Les dépenses

Charge à caractère général (chapitre 011) :

Crédits ouverts	Dépenses 2023 (mandats + RAR)	Crédits annulés
85 500,00 €	28 800,93 €	55 848,63 €

Ce chapitre budgétaire a permis de pourvoir aux différentes dépenses du Pôle d'Expertise en matière de fournitures administratives, de location de véhicules, de frais de télécommunication, de formation, ... L'écart s'explique notamment par un retard de facturation de l'UGAP sur la location de la flotte de véhicules et un décalage des dépenses environnées liées au décalage des recrutements.

Dépenses de personnel chapitre (012) :

Crédits ouverts	Dépenses 2023 (mandats)	Crédits annulés
600 000,00 €	378 979,54 €	221 020,46 €

Les réalisations de dépenses de personnel ont été inférieures au prévisionnel : l'équipe à recruter autour du Directeur de Pôle était estimée avec 5 chefs de projets, un chef de service SI et ses 4 agents. En complément sont comptés ici un chef de service achat public et un gestionnaire des achats. Les postes sont progressivement pourvus et l'équipe se consolide encore.

Au 31 décembre 2023, l'équipe en place compte le Directeur de Pôle 3 chefs de projet, un chef de service SI et ses 4 agents, un chef de service achat.

Autres dépenses de gestion courante (chapitre 65) :

Crédits ouverts	Dépenses 2023 (mandats)	Crédits annulés
100,00 €	1,92 €	98,08 €

Cette catégorie de dépenses permet la prise en charge des flux liés au prélèvement à la source.

Charges exceptionnelles (chapitre 67) :

Crédits ouverts	Dépenses 2023 (mandats)	Crédits annulés
900,00 €	0 €	900,00 €

Cette prévision de dépenses était destinée à des régularisations comptables.

Vous trouverez ci-dessous les tableaux retraçant les crédits ouverts, employés et annulés par chapitre pour la section de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	85 500,00	17 307,32	11 493,61	850,44	55 848,63
012	Charges de personnel, frais assimilés	600 000,00	378 979,54	0,00	0,00	221 020,46
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	1,92	0,00	0,00	98,08
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		685 600,00	396 288,78	11 493,61	850,44	276 967,17
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		686 500,00	396 288,78	11 493,61	850,44	277 867,17
023	Virement à la section d'investissement (2)	45 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		45 000,00	0,00			45 000,00
TOTAL		731 500,00	396 288,78	11 493,61	850,44	322 867,17
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	934,74	0,00	0,00	-934,74
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	281 500,00	4 250,00	0,00	0,00	277 250,00
75	Autres produits de gestion courante	450 000,00	450 001,06	0,00	0,00	-1,06
Total des recettes de gestion courante		731 500,00	455 185,80	0,00	0,00	276 314,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		731 500,00	455 185,80	0,00	0,00	276 314,20
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		731 500,00	455 185,80	0,00	0,00	276 314,20
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

II) UN INVESTISSEMENT EN ASSISTANCE TECHNIQUE ET EN ACQUISITION DE MATERIEL

Immobilisations incorporelles (chapitre 20) :

Crédits ouverts	Dépenses 2023 (mandats)	Crédits annulés
10 000,00 €	7 880,67 €	2 119,33 €

Cette catégorie de dépenses correspond aux licences logiciels, notamment nécessaires aux chargés de missions VIDEOPROTECTION, ainsi qu'aux frais d'insertion et annonces nécessaires aux procédures d'appels d'offres portés par la Centrale d'Achat.

Immobilisations corporelles (chapitre 21) :

Crédits ouverts	Dépenses 2023 (mandats + RAR)	Crédits annulés
35 000,00 €	29 409,84 €	5 590,16 €

Il s'agit d'achat de matériel informatique et de bureau pour le pôle d'expertise, dont une partie est liée au rythme des recrutements.

Vous trouverez ci-après les tableaux retraçant les crédits ouverts, employés et annulés, par chapitre, pour la section d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	7 880,67	0,00	2 119,33
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	35 000,00	27 072,19	2 337,65	5 590,16
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	45 000,00	34 952,86	2 337,65	7 709,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	45 000,00	34 952,86	2 337,65	7 709,49
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	45 000,00	34 952,86	2 337,65	7 709,49
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	45 000,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	45 000,00	0,00		45 000,00
	TOTAL	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

Le résultat 2023 peut être calculé comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2023				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur	Résultat ou solde (A)
TOTAL DU BUDGET	442 735,25	455 185,80	0,00	12 450,55
Investissement	34 952,86	0,00	0,00	-34 952,86
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	407 782,39	455 185,80		47 403,41

RESTES A REALISER 2023					
		Dépenses	Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I+II	3 188,09	III+IV	B1	- 3 188,09
Investissement	I	2 337,65	III	B2	-2 337,65
Fonctionnement	II	850,44	IV	B3	- 850,44

RESULTAT CUMULE = (A)+(B)		
TOTAL	A1+B1	9 262,46
Investissement	A2+B2	-37 290,51
Fonctionnement	A3+B3	46 552,97

Le résultat cumulé 2023, toutes sections confondues, est de 9 262,46 €.

Conformément aux dispositions des instructions comptables M 14 et M 57 et en application des décisions du Comité Syndical, les résultats de clôture de chacune des sections d'investissement et de fonctionnement, ainsi que les restes à réaliser, sont repris au budget de l'exercice 2024.

La présentation du Compte Administratif est accompagnée de celle du Compte de Gestion, document établi par Monsieur le Payeur Départemental, comptable du Syndicat. Les résultats de fonctionnement et d'investissement, et donc le résultat global, sont identiques sur les deux documents. Le Compte de Gestion est mis à la disposition des élus qui souhaitent le consulter, au siège de MOSELLE FIBRE.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le Compte Administratif et le Compte de Gestion du budget annexe Accompagnement à la Transformation Numérique du Territoire pour l'exercice 2023,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 19

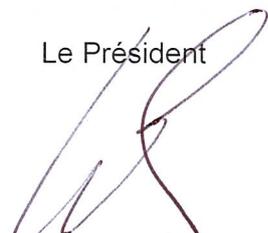
Adopté par : 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Serge WOLLJUNG

Le Secrétaire



Jean-Luc SACCANI